

**CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL ET TECHNIQUE**

**MARCHE DE SERVICES D'INSERTION PROFESSIONNELLE AUPRES DES  
DEMANDEURS D'EMPLOI DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRESTATION « ACTIV' SENIORS »**

*Procédure prévue à l'article R.2123-1 3°) du code de la commande publique*

## **SOMMAIRE**

|                                                                       |          |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1- PRESENTATION DE LA PRESTATION .....</b>                         | <b>3</b> |
| 1.1- Préambule.....                                                   | 3        |
| 1.2- Objectifs de la prestation.....                                  | 4        |
| <b>2- PUBLIC CONCERNE .....</b>                                       | <b>4</b> |
| <b>3- DUREE ET ORGANISATION DE LA PRESTATION.....</b>                 | <b>4</b> |
| <b>4- DECLENCHEMENT DE LA PRESTATION ET PRESCRIPTION.....</b>         | <b>5</b> |
| <b>5- CONTENU DE LA PRESTATION.....</b>                               | <b>5</b> |
| 5.1 - La phase de redynamisation et de prospection.....               | 5        |
| 5.2 - La phase de sécurisation du parcours de retour à l'emploi ..... | 6        |
| <b>6- METHODES, OUTILS PEDAGOGIQUES ET LOGISTIQUE.....</b>            | <b>7</b> |
| <b>7- RESULTATS ATTENDUS .....</b>                                    | <b>7</b> |
| <b>8- LIVRABLES ATTENDUS.....</b>                                     | <b>7</b> |
| <b>9- MOYENS ET COMPETENCES NECESSAIRES.....</b>                      | <b>8</b> |
| 9.1 – Locaux et équipements du Titulaire.....                         | 8        |
| 9.2 - Profil des intervenants et compétences attendues.....           | 8        |
| <b>10- ENGAGEMENTS SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....</b>             | <b>9</b> |
| <b>11- RENCONTRES PREALABLE AU DEMARRAGE.....</b>                     | <b>9</b> |

## GLOSSAIRE

**BENEFICIAIRE** : demandeur d'emploi inscrit à France Travail et participant à la prestation.

**CATEGORIES A, B et C** :

|                  |                                                                                                                                                                     |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Catégorie A      | Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi                                                                            |
| Catégorie B      | Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) |
| Catégorie C      | Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)  |
| Catégories A,B,C | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi                                                                  |

**DELD** : Demandeur d'Emploi de Longue Durée, c'est à dire inscrit à France Travail depuis 12 mois et plus.

**DETLD** : Demandeur d'Emploi Très Longue Durée, c'est-à-dire inscrit à France Travail depuis 24 mois et plus.

**ENQUETE BMO** : il s'agit d'une enquête menée par France Travail sur les besoins prévisibles des entreprises en main d'œuvre. Chaque année, France Travail adresse un questionnaire aux établissements afin de connaître leurs besoins en recrutement par secteur d'activité et par bassin d'emploi.

**PMSMP** : Période de Mise en Situation Professionnelle. Il s'agit d'une immersion professionnelle qui est un levier de placement et de recrutement. Pour le demandeur d'emploi, cette confrontation au marché du travail peut avoir pour objectif une confirmation d'orientation, la découverte d'un métier ou d'un secteur ou initier une démarche de recrutement.

## 1- PRESENTATION DE LA PRESTATION

### 1.1- Préambule

A fin décembre 2025<sup>1</sup>, sur le territoire de Bordeaux Métropole, France Travail recense 83 285 demandeurs d'emploi en catégories A, B, C (+2,7 % sur un an) dont :

- 41,4 % sont DELD
- 21% sont DETLD
- 21,8% sont âgés de 50 ans et plus
- 52,8% ont une formation de niveau Bac ou infra Bac
- 40,5% déclarent au moins un frein périphérique entravant leur recherche d'emploi, en 1<sup>er</sup> lieu l'exclusion numérique pour 18,2% d'entre eux.

Sur la période d'avril 2025 à mars 2026 les agences France Travail de la métropole bordelaise ont enregistré 71 403 offres d'emploi soit une diminution de l'ordre de 22,2% par rapport à l'année précédente (45,6% en CDI et 15,1% en CDD > à 6 mois).

La part des recrutements hors intérim a, quant à elle, diminué de 18,5% en un an.

Dans ce contexte, la part des établissements qui envisagent de recruter est en recul même si de nombreux secteurs d'activité continuent d'exprimer des difficultés de recrutement comme en témoigne l'enquête BMO 2026 (données Gironde) :

- 23 % des établissements envisagent de recruter en Gironde, une part en baisse de -2,2 points sur un an
- 67 500 projets de recrutements déclarés pour 2026 soit un recul de -7,8% par rapport à 2025
- Il convient de noter que le bassin d'emploi de Bordeaux représente 61% des projets de recrutements du département de la Gironde avec 41 200 projets de recrutements et 80 % de ces projets de recrutements sont non saisonniers (contre 65% pour la Gironde)
- Les projets de recrutements sont portés par les TPE PME (36%) et majoritairement dans les services (63% des intentions d'embauche)
- Enfin, 47 % des projets sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs

Le diagnostic territorial réalisé par France Travail confirme le besoin d'un accompagnement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, en particulier les seniors non-cadres, éloignés durablement de l'emploi et parfois victimes de discriminations liées à leur âge.

La hausse du nombre de seniors a débuté dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 avec le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite

Au fur et à mesure de l'allongement de leur durée de chômage, ces demandeurs d'emploi perdent confiance en eux et se mobilisent peu suite aux propositions de service de France Travail ou de ses partenaires. Souvent peu à l'aise avec les nouveaux usages numériques et les

---

<sup>1</sup> Source : observatoire régional de l'emploi <https://www.observatoire-emploi-nouvelle-aquitaine.fr/>

nouveaux modes de recrutement, ils s'isolent et peinent à identifier les ressources existantes autour d'eux, ou les possibilités de transfert de compétences vers les métiers en tension. L'exclusion numérique constitue le premier frein rencontré par ces seniors.

Outre cette fracture numérique, ce public peut également rencontrer des difficultés liées à des freins périphériques à l'emploi tels que la santé, la mobilité, des contraintes familiales ou encore des difficultés financières.

## **1.2- Objectifs de la prestation**

France Travail souhaite mettre en place la prestation « Activ' Seniors », afin d'accompagner vers et dans l'emploi durable des seniors non cadres de 50 ans et plus, par le biais d'un accompagnement intensif, adapté et personnalisé, et par une mise en réseau dynamique.

## **2- PUBLIC CONCERNE**

La prestation est destinée aux seniors de 50 ans et plus inscrits dans une des 12 agences France Travail de la métropole bordelaise (Bordeaux Mériadeck, Bordeaux St Jean, Bordeaux Nord, Bordeaux Bastide, Bègles, Cenon, Eysines, Lormont, Mérignac, Pessac, St Médard en Jalles, Villenave d'Oron) ou dans les agences France Travail de Libourne ou de Langon, en recherche d'emploi, non cadres (jusqu'au niveau agent de maîtrise) et rencontrant des difficultés pour accéder à l'emploi, du fait notamment de :

- Discriminations liées à leur âge ;
- Perte de confiance avec les opérateurs de l'emploi ;
- Absence de réseau personnel et professionnel ;
- Manque de stratégie dans leurs démarches de recherche d'emploi ;
- Non-maîtrise des usages numériques (et notamment des réseaux sociaux) ;
- Difficultés à valoriser leurs atouts et compétences, dans un climat de tensions sur le marché du travail.

Une attention particulière sera portée aux Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, dont les bénéficiaires de minima sociaux, dans le cadre du plan d'action Remobilisation des DELD / DETLD porté par France Travail.

## **3- DUREE ET ORGANISATION DE LA PRESTATION**

La prestation « Activ' Seniors » est une prestation collective, alternant des temps collectifs et des suivis individuels.

Elle se déroule sur une durée de 95 jours calendaires maximum, sans possibilité de renouvellement et s'articule autour de deux temps forts :

1. Une phase de redynamisation et de prospection de 35 jours calendaires réalisée en présentiel.
2. Une phase de sécurisation du parcours de retour à l'emploi de 60 jours calendaires. Cette phase peut prévoir du présentiel et/ou du distanciel.

Les motifs d'absence autorisés sont la maladie justifiée, des congés ou la reprise d'emploi d'une durée de 7 jours maximum. Au-delà de 7 jours calendaires, la prestation est considérée comme abandonnée.

#### **4- DECLenchement DE LA PRESTATION ET PRESCRIPTION**

La prescription de la prestation relève de la décision de France Travail, en accord avec le bénéficiaire. Elle peut être envisagée tout au long du parcours, lors de tout type d'entretien entre le conseiller France Travail ou le psychologue du travail de France Travail et le bénéficiaire. La prestation n'est pas ouverte à l'auto-inscription.

Des réunions d'information collectives sont programmées en amont des sessions afin de présenter la prestation, son déroulement et de sécuriser l'adhésion.

France Travail clôt la liste des inscrits dès lors qu'au moins 8 bénéficiaires sont inscrits. Chaque session est constituée au maximum de 12 bénéficiaires.

Le Titulaire doit être en mesure d'effectuer l'intégralité de la prestation à distance **uniquement** sur demande de France Travail. Le cas échéant, il veille à préserver une dynamique de groupe et adapte sa pédagogie en conséquence.

#### **5- CONTENU DE LA PRESTATION**

##### **5.1 - La phase de redynamisation et de prospection**

Cette première phase de 35 jours calendaires doit permettre aux bénéficiaires de retrouver confiance en eux ainsi que dans leur potentiel, de stabiliser leur projet professionnel, de développer leur réseau professionnel et de relancer des démarches actives et ciblées en vue du retour à l'emploi.

La prestation démarre par un premier **entretien individuel approfondi** en présentiel d'une durée de 1h30 minimum.

Cet entretien a pour objectifs de réaliser un diagnostic partagé de la situation, de faire un point complet sur l'ensemble des démarches déjà réalisées et des résultats obtenus, d'identifier les besoins d'appui et les freins éventuels à lever.

Cet entretien doit permettre de personnaliser le parcours au sein de la dimension collective de cette prestation.

A l'issue de cet entretien, le Titulaire propose une mixité d'approches afin de favoriser le retour à l'emploi durable. Le Titulaire propose des méthodes innovantes, faisant appel à la participation, les échanges et la mise en mouvement des bénéficiaires.

3 à 5 actions collectives sont prévues par semaine et 3 points d'étape individuels, dont un bilan en fin de phase, jalonnent les 35 jours.

Les actions proposées permettent aux bénéficiaires de :

- Reprendre confiance en eux et valoriser leur potentiel ;
- Affiner leur projet professionnel ;
- Identifier et, le cas échéant, lever les freins à la reprise d'emploi (compétences à acquérir ou développer, freins périphériques...);
- Mettre à jour leurs outils de recherche d'emploi, dont les outils numériques et les réseaux sociaux, préparer leur argumentaire et les rencontres entreprises ;
- Activer ou renforcer leur réseau professionnel ;
- Préparer leur intégration dans l'entreprise....

Le Titulaire doit être en mesure de mobiliser un réseau de partenaires, dont des entreprises, afin de permettre à chaque bénéficiaire d'entrer en contact avec un nombre significatif de recruteurs (offres, candidatures, entretiens, PMSMP...) et de développer ses capacités à utiliser le numérique dans sa recherche d'emploi.

Il doit également être en mesure de mobiliser des partenaires pour intervenir sur la levée des freins périphériques identifiés.

Cette phase se conclue par un **entretien individuel** réalisé avec le consultant-référent afin de réaliser un bilan des actions menées et de construire une feuille de route des actions à poursuivre pour les bénéficiaires n'ayant pas retrouvé d'emploi ou de sécuriser la reprise d'emploi. Il prévoit le ou les modes de contacts privilégiés pour la phase suivante.

## **5.2 - La phase de sécurisation du parcours de retour à l'emploi**

Cette phase est prévue sur une durée de 60 jours calendaires. Elle peut mixer présentiel et distanciel.

Les objectifs de cette seconde phase dépendent de la situation du bénéficiaire :

- Si le bénéficiaire a accédé à l'emploi : le Titulaire accompagne le bénéficiaire durant la période d'essai et pour un maximum de 60 jours. Cet accompagnement vise à sécuriser la prise de poste et l'intégration dans l'entreprise, en vue de prévenir d'éventuelles difficultés, voire ruptures.

Il prévoit *a minima* un contact par semaine.

Le Titulaire favorise l'implication de l'entreprise dans ce suivi.

- Si le bénéficiaire n'a pas accédé à l'emploi : le Titulaire propose des actions et des contacts permettant de maintenir la dynamique de recherche d'emploi du bénéficiaire.

Cette phase prévoit *a minima* une action individuelle ou collective par semaine.

Le Titulaire favorise l'immersion professionnelle, la mise en réseau, la proposition d'offres et de profils aux entreprises afin de maintenir la dynamique de la recherche jusqu'à la reprise d'emploi.

Un **bilan individuel** vient clôturer la prestation et construire un plan d'action partagé avec le bénéficiaire, prévoyant la suite du parcours à mener en lien avec le référent France Travail. Ce bilan est réalisé dans la dernière semaine du parcours du demandeur d'emploi, selon sa situation au regard de l'emploi.

## **6- METHODES, OUTILS PEDAGOGIQUES ET LOGISTIQUE**

Pour exécuter cette prestation, le Titulaire mobilise les méthodes et pédagogies qui lui semblent les plus efficaces et innovantes afin de :

- Favoriser la dynamique et les modes collaboratifs ;
- Donner les clés pour désamorcer les représentations négatives des recruteurs sur l'âge et l'adaptabilité des seniors ;
- (Re) mobiliser les participants et éviter les décrochages ;
- Favoriser le maintien dans l'emploi.

## **7- RESULTATS ATTENDUS**

L'objectif est la reprise d'emploi.

La prestation aura permis de développer la confiance et l'autonomie des bénéficiaires dans leurs démarches de recherche d'emploi. Ils disposeront d'un plan d'action concret dont ils seront les pilotes et qu'ils sauront ajuster au contexte et aux opportunités. Ils se seront créés l'amorce d'un réseau professionnel, qu'ils sauront développer.

Les indicateurs sur lesquels la prestation sera évaluée :

- Le nombre de retours à l'emploi à l'issue de la prestation et dans les 3 et 6 mois :
  - Emploi durable (CDI, CDD > à 6 mois) ;
  - Emploi de courte durée (CDD ou mission d'intérim < 6 mois) ;
- Les créations ou projets de création d'activité ;
- Les entrées en formation.

## **8- LIVRABLES ATTENDUS**

Les livrables attendus devront être transmis pour chacun des bénéficiaires directement sur le portail Prest@ppli (ou transmis via les API) et dans les cinq jours suivant la fin de la prestation :

- Un livrable « Bilan de la prestation » : ce livrable doit être renseigné à l'issue de chaque entretien individuel. Pour les bénéficiaires qui n'ont pas retrouvé d'emploi à l'issue de la prestation, un plan d'action est coconstruit permettant au référent France Travail de prendre la suite du parcours.
- Une feuille collective d'émargement : la feuille d'émargement doit être signée par chaque bénéficiaire aux différents regroupements prévus dans le cadre de la prestation. En cas d'entretien à distance, l'émargement du bénéficiaire peut être réalisé via une solution de signature électronique. Dans ce cas, le Titulaire s'assure préalablement auprès du référent opérationnel de France Travail de l'acceptation de la solution. La participation du bénéficiaire à chaque entretien peut également être attestée par la production, en lieu et place de l'émargement, d'un courriel ou un SMS

adressé au Titulaire par ce bénéficiaire confirmant sa participation, et faisant apparaître ses nom, prénom, identifiant et adresse électronique. Le Titulaire doit s'assurer que les coordonnées du bénéficiaire dont il dispose (adresse électronique et/ou numéro de téléphone) correspondent aux coordonnées utilisées par lui pour confirmer sa présence. Un modèle de confirmation est fourni par France Travail.

## **9- MOYENS ET COMPETENCES NECESSAIRES**

### **9.1 – Locaux et équipements du Titulaire**

La prestation peut être animée dans différents types de lieux :

- Les locaux du Titulaire ;
- Les locaux mis à disposition par France Travail, dans les conditions fixées au Contrat.

Afin de permettre une couverture optimale des territoires, le prestataire peut proposer des lieux mobiles ou éphémères.

Les locaux proposés par le Titulaire doivent permettre :

- ✓ D'organiser des réunions d'information et des sessions de travail en groupe ;
- ✓ D'organiser des échanges individuels garantissant leur confidentialité entre le bénéficiaire et le Titulaire ;
- ✓ De mettre à disposition des ordinateurs, pour les demandeurs d'emploi non équipés, dans un espace numérique dédié.

Les locaux doivent être conviviaux et suffisamment équipés pour permettre d'organiser individuellement ou collectivement – dans les meilleures conditions – les ateliers et exercices pédagogiques envisagés.

Pour toute action qui devrait être réalisée en distanciel, le Titulaire dispose des équipements nécessaires aux entretiens audio/visio avec les bénéficiaires, ou à tout autre type d'action dématérialisée nécessaire au parcours des bénéficiaires.

### **9.2 - Profil des intervenants et compétences attendues**

Les intervenants affectés à la prestation disposent d'une expérience significative dans l'accompagnement des publics, en particulier sénior, vers l'emploi et sont familiers du travail en direction des entreprises et des recruteurs.

Ils doivent posséder les connaissances/compétences suivantes :

- techniques d'entretien (individuel, physique, visio, téléphonique) ;
- techniques d'animation de groupe ;
- connaissances du marché du travail bordelais ;
- maîtrise des outils de communication et des nouveaux modes de recrutement (réseaux sociaux...).

Ils ont une appétence et une pratique avérée des outils numériques et sont en capacité d'accompagner les bénéficiaires vers un meilleur usage de ces outils.

## **10- ENGAGEMENTS SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Au service de la société française, France Travail se veut moteur de la diversité sociale, de l'accessibilité des services pour les bénéficiaires et du développement durable en plaçant la responsabilité sociétale au coeur de sa stratégie et de ses valeurs.

A cet effet, tous les documents livrables doivent être mis à disposition de préférence au format dématérialisé et, à la demande de France Travail, sur supports en papier.

A cet effet, le Titulaire s'engage, pour l'exécution des prestations attendues, à :

- réduire le nombre d'impressions papier en généralisant le format électronique et en n'imprimant les documents que sur demande expresse de France Travail.  
En cas d'impression, le papier est alors recyclé ou éco-labellisé garantissant l'usage d'un bois issu de forêts gérées durablement (par ordre de priorité : papier recyclé, papier éco-labellisé ecolabel européen, NF Environnement, Ange bleu ou équivalent, papier certifié issu de forêts gérées durablement labellisé PEFC, FSC ou équivalent, grammage le plus fin possible). En cas de recours à la reprographie, le mode recto-verso et en noir et blanc est privilégié.
- réduire et recycler les déchets notamment par le recours aux structures issues de l'économie circulaire spécialisée dans le ramassage la valorisation et le recyclage des déchets) ;
- prioriser les « éco mobilités » de ses intervenants (transports en commun, vélo etc).

Au plus tard dans le mois suivant la fin de la première période d'exécution du marché, le Titulaire présente à France Travail un bilan quantitatif et qualitatif des mesures ainsi mises en place.

## **11- RENCONTRES PREALABLE AU DEMARRAGE**

Entre la notification du marché et sa date de prise d'effet, le Titulaire organise et anime des réunions de présentation auprès des agences pour lesquelles il prendra en charge les bénéficiaires. Elles peuvent être organisées à distance ou en agence et ont pour objet de présenter la prestation, ses objectifs, son déroulement ainsi que les outils et méthodes pédagogiques envisagés pour accompagner efficacement les bénéficiaires.

Le Titulaire veille à proposer le support le plus adapté et le plus communiquant possible (vidéo...) afin de mettre en lumière la méthodologie utilisée.